



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Clause n° 1 : Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) constituent le socle de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque acheteur pour lui permettre de passer commande. Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société :

Sébastien Tissandier Coaching & Hypnose

SIRET : 888 553 237 00015

Représentée par Sébastien Tissandier

11, avenue des chutes lavie

13004 MARSEILLE

Tel : 0629444577

Mail : contact@sebastientissandiercoaching.com

et de son client dans le cadre de la vente des prestations de service suivantes :

**Séances de coaching,
séances d'hypnose Ericksonienne,
séances de NMO (Neurothérapie par Mouvements Oculaires),
et programmes de coaching, d'hypnose & de NMO personnalisés.**

Toute signature de ces CGV implique la clause « Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-annexées » et donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des prestations de service vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA (si la société est assujettie à la TVA) et, si nécessaire, des frais de transport applicables au jour de la commande. La société **Sébastien Tissandier Coaching & hypnose** s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations de service commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Le devis

Toute prise de contact par téléphone auprès de la société **Sébastien Tissandier Coaching & hypnose** est gratuite.

Pour tout autre contact auprès de la société **Sébastien Tissandier Coaching & hypnose**, que ce soit pour une première prise de contact (séance d'anamnèse), une séance de coaching, d'hypnose ou de NMO individuelle, l'établissement d'un programme de coaching, d'hypnose & de NMO personnalisé, un devis gratuit, d'une validité de 1 mois après émission, pourra être proposé au client à sa demande.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Clause n° 4 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société **Sébastien Tissandier Coaching & hypnose** serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause n° 5 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 6 : Modalités de paiement

Le règlement des prestations de service s'effectue :

- soit par chèque ;
- soit par espèces ;
- soit par virement bancaire.

Les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Paiement à 30 jours fin de mois suivant la date de facturation.

Clause n° 7 : Conditions d'achat

Le client possède un droit de rétractation de 14 jours à compter du lendemain de la date de signature du devis. Si le décompte des 14 jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prolongé jusqu'au jour ouvrable suivant.

Sans justification de sa part, le client devra compléter le formulaire fourni avec le contrat et être envoyé avec ou sans accusé de réception à l'adresse postale de la société susmentionnée dans la clause n°1 ou bien par mail à l'adresse mail indiquée dans la clause n°1.

Le client pourra également exprimer son droit de rétractation à l'aide d'un écrit libre exprimant sa volonté de se rétracter, envoyé avec ou sans accusé de réception à l'adresse de la société susmentionnée dans la clause n°1 ou bien par mail à l'adresse indiquée dans la clause n°1.

De ce fait, le contrat de prestations de service signé par le client sera résilié et l'intégralité des sommes déjà versées par le client lui seront remboursées par virement bancaire. Le client devra fournir un RIB pour que la société **Sébastien Tissandier Coaching & hypnose** puisse procéder au virement, au plus tard 14 jours après la date à laquelle le client l'a informée de sa décision de rétractation, sauf retard justifié.

En cas de litige, le client aura la possibilité de saisir le médiateur de la consommation auprès de la société **mcpmédiation** à laquelle la société **Sébastien Tissandier Coaching & hypnose** a souscrit :

Mcpmédiation
12 square Desnouettes
75015 PARIS
www.mcpmediation.org

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Clause n° 8 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations de service livrées à l'échéance, l'acheteur doit verser à la société **Sébastien Tissandier Coaching & hypnose** une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des prestations de service.

A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.

Clause n° 9 : Pénalité financière pour annulation abusive

En vertu du préjudice subi et en application de l'article 1240 du Code Civil, **le professionnel se réserve le droit d'appliquer une pénalité forfaitaire de 60€ TTC pour toute séance annulée moins de 48h avant l'horaire programmé de la séance sans raison valable** (raisons retenues : accident avec justificatif, hospitalisation avec justificatif, maladie avec justificatif, incapacité prouvée à assister à la séance).

En dehors de ces cas, sauf décision du professionnel, la pénalité forfaitaire de 50€ TTC sera due par le client. Son non-règlement est assujéti à la clause de retards de paiement décrite dans la clause n°8.

De même, toute séance non honorée pourra faire l'objet d'une pénalité financière de 50€TTC pour préjudice subi.

Clause n° 10 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société **Sébastien Tissandier Coaching & Hypnose**.

Clause n° 11 : Clause de réserve de propriété

La société **Sébastien Tissandier Coaching & Hypnose** conserve la propriété des biens et prestations vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société **Sébastien Tissandier Coaching & Hypnose** se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les prestations de service vendues et restées impayées.

Clause n° 12 : Force majeure

La responsabilité de la société **Sébastien Tissandier Coaching & Hypnose** ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes

conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 13 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Marseille ou devant le Tribunal compétent.

Date :

Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé ») :



FORMULAIRE DE RETRACTATION

Monsieur,

Le, je vous ai passé une commande par (téléphone / courrier / Internet*) pour la (les) prestations de service suivante(s) (séance d'anamnèse / séance de coaching individuelle / programme de coaching personnalisé*) en date(s) du

Conformément à l'article L. 221-18 du code de la consommation, je vous informe que je souhaite exercer mon droit de rétractation concernant cette commande.

Je vous prie de bien vouloir me rembourser la somme de euros que je vous ai réglée (par virement bancaire / en espèces / par chèque*).

Vous en remerciant, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Lieu :

Date :

Signature

**rayer la mention inutile*